

Le prix de quatre dixièmes de cent est basé sur le minimum de sucre qu'on peut en extraire, frais déduits, par une seule opération d'osmose. Nous ne tenons pas compte du supplément de prix qu'on obtiendrait si on traitait les mélasses par les procédés d'extraction Steffen et autres.

Dans une campagne de 40,000 tonnes, ces résidus, pulpe et mélasse, fournissent donc une recette minimum de \$20,000.

Pour l'évaluation du produit "sucre" nous prenons comme base le cours actuel des sucres allemands à 960 f. o. b. Montréal—soit 2½c par lb., augmenté de la prime d'exportation allemande, diminué du transport moyen des usines canadiennes—futures—à Montréal. En chiffres ronds 2¾c par lb. La prime allemande est d'un peu plus de trois dixièmes de cent par livre tout compris.

Cette prime—comme les autres primes européennes—disparaîtra prochainement, et comme les sucres sont à un prix tellement bas que les usines européennes malgré les primes, perdent aujourd'hui de l'argent, il est probable que les cours ne manqueront pas de se relever de l'importance des primes au moment de la suppression. Une nouvelle baisse du prix des sucres n'est guère probable, ni possible, au moins avant un certain nombre d'années.

Nous nous plaçons comme on le voit, au point de vue de la marche normale des usines canadiennes quand il n'y aura plus de protection directe ou indirecte, et nous ne tenons pas compte du droit de douane actuel de ½ cent par lb., qui est une prime indirecte. En un mot nous nous mettons dans le cas d'une concurrence à armes égales avec les autres pays betteraviers, sans aucune protection, sans aucune prime, ni de leur côté ni du nôtre.

Il est à peine besoin de dire que si les primes étaient maintenues en Europe, il n'y aurait aucune raison pour que le gouvernement canadien supprimât, ou même réduisît le droit actuel de ½ cent sur les sucres importés. Même en cas de réduction, il maintiendrait au moins un droit équivalant à la petite prime allemande actuelle, de sorte que notre raisonnement subsisterait même dans ce cas. Notre prix de 2¾c par lb., peut donc être conservé comme base.